62e ANNEE. — N° 39 VENDREDI 31 MARS 1922

10 c.

Journal du Lot

10 c.

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mercredi, Vendredi et Dimanche

Abonnements

	3 mois	6 mois	1 an
LOT et Départements limitrophes	4 fr. 25	8 fr.	15 fr.
Autres départements	4 fr. 50	8 fr. 50	16 fr.

TÉLÉPHONE 31 — COMPTE POSTAL : 5399 TOULOUSE

Les abonnements se paient d'avance
Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction & Administration
CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. COUESLANT, Directeur
M. DAROLLE, Co-Directeur — L. BONNET, Rédacteur en chef

Les Annonces sont reçuss au bureau du Journal.

Publicité

ANNONCES JUDICIAIRES (7 colonnes à la page)..... } 80 cent.
ANNONCES COMMERCIALES (la ligne ou son espace)..... }
RÉCLAMES 3e page (— d° —)..... 1 fr. 25

Les Annonces judiciaires et légales peuvent être insérées dans le *Journal du Lot* pour tout le département.

LES ÉVÉNEMENTS

L'Allemagne convoite un moratorium à longue échéance. — Le Chancelier repousse les décisions de la C. D. R. — Le problème russe à la Conférence de Gênes. — Pour la paix du Proche-Orient.

Ayant obtenu enfin l'acceptation par les Alliés du principe du moratorium, l'Allemagne précise maintenant ses intentions.

Ce dont elle a besoin, ce qu'il lui faut, ce qu'elle veut, ce n'est plus un moratorium provisoire et partiel, mais un moratorium définitif et total.

Tous les Allemands le proclament maintenant.

A son tour, l'ancien ministre de l'Empire, Dernbourg, dans une réunion du parti démocratique, en affirme la nécessité :

« Ce qu'il nous faut, a-t-il dit, c'est un moratorium qui prévoie un répit de cinq à dix ans, au cours duquel nous pourrons recommencer notre propre reconstuction et rétablir une base pour les crédits et les emprunts internationaux. Cela devrait être dit clairement à Gênes. »

Quant au moyen d'obtenir des Alliés les délais et les crédits en question, il consiste à leur inspirer confiance.

Dernbourg ajoute en effet :

« Mais pour l'obtention de ces crédits il faut que nous inspirions confiance à l'étranger et le résultat ne pourra être atteint que si nous restons attachés, autant que nous le pouvons, à la politique d'exécution.

« Tous ceux qui s'opposent à l'exécution des engagements pris sabotent le crédit de l'Allemagne. »

Il est très vrai que seule la politique d'exécution peut inspirer confiance aux Alliés, à la France surtout.

Mais il ne suffit pas d'afficher une telle politique. Il faudrait encore tenter de la réaliser.

La raison d'être du Chancelier Wirth n'est-elle pas précisément d'avoir obtenu sans cesse de nouveaux adoucissements aux charges du Reich, par l'affirmation de sa volonté d'exécution ?

C'est cette méthode de duplicité que préconise à son tour l'ex-ministre impérial Dernbourg.

Vraiment, on est déconcerté par tant de cynisme !

L'Allemagne est unanime dans sa volonté d'échapper aux réparations.

⁂

Au cours de la séance de mardi, le Chancelier Wirth a fait, au Reichstag, des déclarations au sujet de la mise en demeure de la Commission des Réparations.

Pour apprécier toute la portée de ses paroles, il n'est pas inutile de rappeler que la thèse soutenue par le Dr Wirth avait reçu la veille l'approbation unanime de tous les chefs des divers groupements allemands.

Or, cette thèse conclut au rejet pur et simple des principales décisions de la Commission des Réparations.

Le chancelier a déclaré textuellement :

Quant aux 60 milliards d'impôts nouveaux, je dois déclarer, au nom du gouvernement du Reich, avant toute autre considération et sous une forme claire et précise, que c'est là une condition et une exigence inadmissibles.

Quant aux mesures de contrôle, je proteste énergiquement au nom du gouvernement contre leur principe: j'estime inconciliable avec le droit de libre disposition d'un peuple et avec l'honneur d'une grande nation, que des organes étrangers lui soient adjoints pour le contrôle.

L'extension du contrôle à l'administration fiscale rendrait illusoire et même étoufferait dans le germe toute idée de paiement de nos obligations envers l'étranger. Nous ne pouvons pas aller au delà des droits de renseignements que nous avons déjà reconnus.

L'Allemagne, et à sa tête ses dirigeants, ne veut consentir aucun effort pour ébaucher l'ère des réparations ; à plus forte raison, elle repousse le principe du contrôle et des garanties destiné à engager l'Allemagne dans la voie de l'assainissement financier et, par suite, des réparations.

Devant cet étalage de mauvais vouloir, devant ce cynisme qui se joue de la bienveillance des Alliés, comment ne pas songer à ce qu'eût été notre lot si, par impossible, l'Allemagne avait triomphé ?

Aurait-elle attendu plus de trois ans avant d'obtenir le premier centime au titre des réparations ?

Tolérerait-elle que toute une propagande de haine et de revanche soit poursuivie ?

De quelles sanctions ne châtierait elle pas tous les manquements à l'exécution des clauses de la paix ?

Comment l'Allemagne ne comprend-elle pas que la France est désormais au terme de la patience ?

⁂

Peu à peu s'organise la Conférence de Gênes : les nations choisissent leurs délégués ; les positions respectives se précisent.

La grosse question reste, évidemment, le problème russe : quelle sera l'attitude des Soviets ? Quelles conditions leur réservera-t-on ?

Si l'on croit le *New-York Herald*, qui prétend avoir reçu des confidences spéciales de Lénine, les projets des Soviets seraient moins révolutionnaires aujourd'hui qu'il y a quelques semaines.

Lénine aurait déclaré entre autres choses :

« Nous n'avons pas l'intention de soulever des problèmes politiques à Gênes ; nous envisageons cette conférence comme une réunion d'hommes d'affaires convoquée pour discuter des questions commerciales. Nous irons donc à Gênes en commerçants, sachant ce que les Etats bourgeois attendent de nous et sachant également ce que nous attendons d'eux. »

Revenant à un autre moment sur le fait de l'étroite solidarité économique de la Russie et des autres nations, Lénine précise ainsi sa pensée :

« L'état de choses actuel ne peut durer ; il est détestable pour la Russie et pour le reste du monde. Il faut que nous fassions du commerce avec les Etats bourgeois qui, de leur côté, ont besoin de commercer avec nous. Autrement, la reconstruction économique de l'Europe est chose impossible. »

Reste à savoir si le chef bolcheviste s'en tiendra à ce point de vue du commerçant, de l'homme d'affaires, s'il ne tentera pas d'introduire insidieusement les préoccupations politiques qu'il prétend vouloir éliminer !

Si l'on en croit le *Times* et la *Morning Post*, en Grande-Bretagne même apparaîtraient maintenant quelques inquiétudes.

Au sein même du gouvernement, le projet de Lloyd George de reconnaître le régime des Soviets rencontrerait une répugnance marquée de la part de plusieurs membres du cabinet. M. Winston Churchill, en particulier, désapprouve vivement la politique pro-bolcheviste du Premier Ministre et d'aucuns lui prêtent l'intention d'abandonner le portefeuille des colonies pour s'allier à l'opposition.

Celle-ci s'accentue de plus en plus de la part des conservateurs : ils condamnent avec vigueur le projet de réhabiliter le régime de la « Russie Rouge » et de lui réserver une place dans le concert des nations européennes.

Malgré ces difficultés, Lloyd George n'en demeure pas moins fortement attaché à son projet de reconnaissance.

Que sortira-t-il de cette opposition ?

⁂

La Conférence du Proche-Orient s'est terminée dimanche, tard dans la nuit.

Avant de se séparer, les ministres alliés des Affaires Etrangères, se sont mis d'accord sur des bases de médiation à soumettre à la Grèce et à la Turquie.

Aucune condition n'est imposée par l'Entente aux belligérants, qu'on s'efforce de traiter sur un pied d'égalité, et qu'on invite à envoyer des plénipotentiaires ayant mission de conclure la paix.

La médiation offerte aux Grecs et aux Turcs est purement amicale : elle ne comporte aucune menace, ni sanction. Sur ce point, les sympathies britanniques pour la Grèce et les sympathies françaises pour la Turquie se sont en quelque sorte équilibrées.

Avec le nouveau projet, les Grecs conserveraient Andrinople, Gallipoli et une partie des Détroits qui seraient démilitarisés. Les Turcs voient Constantinople libérée, Smyrne dotée d'un régime spécial destiné à assurer la protection des minorités ; enfin une indépendance financière relative est substituée à l'étroite tutelle instituée par le Traité de Sèvres.

Au total, un progrès réel a été accompli : le projet certes n'est point parfait, mais il constitue un effort appréciable pour concilier l'indépendance de la Turquie avec la surveillance qu'exige le nationalisme turc qui incline trop facilement au fanatisme et à la xénophobie.

La parole appartient désormais aux gouvernements d'Athènes, de Constantinople et d'Angora.

M. DAROLLE.

INFORMATIONS

En Pays occupés

On mande d'Aix-la-Chapelle, qu'à la sortie d'une salle de danse de Duisbourg, deux carabiniers belges ont été poignardés par des Allemands.

L'un d'eux est en danger de mort et l'autre grièvement blessé.

La flotte commerciale allemande

Au Congrès de la navigation allemande, M. Stimming, directeur de la Nord-Deutche Lloyd, a donné sur la reconstitution de la flotte commerciale les renseignements suivants :

Il a été reconstruit 280 navires d'un tonnage total de 1.050.000 tonnes et 230 navires d'un tonnage total de 1.250.000 tonnes sont en construction. L'indemnité payée par l'empire aux Compagnies maritimes s'est élevée à 12 milliards de marks.

Le gouvernement Italien va dépenser 30 millions

La Conférence de Gênes coûtera au gouvernement italien environ 30 millions de francs.

La Chambre japonaise et la réduction du service militaire

La Chambre des représentants, à une grande majorité, a adopté une motion demandant que des représentations soient faites au gouvernement en vue de réduire de 40 millions de yens les crédits prévus au budget de l'armée et de réduire également de 2 ans à 16 mois, la période de service militaire active.

Le maréchal Joffre aux Etats-Unis

Le maréchal Joffre vient de débarquer à Seattle. Il a été reçu par les autorités officielles et la population lui a fait une réception enthousiaste.

Le maréchal et sa suite vont repartir pour Portland, où ils séjourneront quelques heures ; ils se dirigeront ensuite sur San-Francisco.

Lénine serait mort ?

Au dire de certaines dépêches parvenues aux journaux de Palerme et de Trieste, Lénine serait mort.

Les délégués russes sont à Riga

La légation russe à la conférence de Gênes est arrivé à Riga mercredi à 8 h. 20. Elle a été reçue à la gare par les hauts fonctionnaires du ministère des affaires étrangères de Lettonie. MM. Tchitcherine et Sabanin ont répondu aux paroles de bienvenue.

Les principaux délégués résideront à la légation russe, le reste de la délégation, ne quittera pas le train. Des précautions spéciales ont été prises pour garder les wagons.

L'îlot d'Alhucemas menace de s'effondrer dans la mer

On communique, de l'îlôt d'Alhucemas, que le tir des batteries contre la côte riffaine ébranle le rocher à un tel point qu'on craint de sérieux éboulements qui pourraient obliger à l'abandonner. On s'est aperçu que les fondements étaient minés par la mer et les travaux de fortification.

La distribution de l'énergie électrique dans les campagnes

Mardi a paru, au « Journal Officiel », un décret instituant au ministère de l'agriculture une Commission interministérielle à l'effet d'établir un programme d'ensemble de la distribution de l'énergie électrique dans les communes rurales et de rechercher les combinaisons financières propres à assurer l'application de ce programme

Légère étourderie

Au tirage du 3 novembre 1920, le numéro 6.697.487 du Crédit national (emprunt 1920) a gagné un million. Quelque invraisemblable que le fait puisse paraître, ce lot n'a pas encore été réclamé.

On vient de connaître la cause de ce retard : ce titre a été vendu par un établissement de crédit de Dunkerque et la personne qui l'a acheté ne peut plus le retrouver. Elle croit l'avoir égaré, mais l'hypothèse d'un vol n'est pas invraisemblable.

Inutile d'ajouter qu'elle multiplie les démarches pour entrer en possession du précieux titre et gros lot.

Chambre des Députés

Séance du 28 mars 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet de loi relatif aux modifications à apporter à l'article 64 de la loi du 31 mars 1919, sur les soins aux mutilés. Le projet est voté.

La Chambre discute le projet accordant aux fonctionnaires mobilisés certains avantages de carrière : elle vote un amendement assimilant les fonctionnaires maintenus dans leur emploi dans la zone des armées, aux fonctionnaires maintenus mobilisés.

Dans la séance de l'après-midi, la Chambre discute les divers articles du projet de loi militaire. M. Boncour développe un contre-projet qui prévoit la mobilisation pour tous les citoyens valides âgés de 21 ans à 48 ans. A partir de 48 ans, ils concourent jusqu'à la limite de leurs forces à la défense commune par une affectation civile. La préparation des citoyens à la défense comprend l'éducation physique, qui commencera 2 ans avant l'incorporation et sera orientée vers la préparation militaire. A 21 ans, les jeunes gens seront appelés en 2 catégories : 1er avril et 1er octobre. Les recrues sont déclarées mobilisables après 2 mois de préparation et envoyées pour leur entraînement intensif dans les troupes de couverture. Le demi contingent ayant accompli six mois de service dans les troupes de couverture est renvoyé dans ses foyers et affecté aux unités territoriales. Il préconise le service à court terme, qui, dit-il, permettrait au pays de récupérer pour 1 milliard de francs par an, les forces de productions. A son avis, le service d'un an ne serait pas plus suffisant que celui de 18 mois pour assurer la sécurité du pays.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 29 mars 1922

Dans la séance du matin, la Chambre discute le projet accordant certains avantages de carrière aux fonctionnaires mobilisés. Un amendement tendant à étendre le bénéfice aux cheminots est adopté.

Dans la séance de l'après-midi, M. Fabry critique le contre-projet développé par M. Boncour et soutient le projet de 18 mois. M. Maginot, ministre de la Guerre, combat également le contre-projet Boncour. M. Klotz parle de la mobilisation industrielle. Il dit que le Président du Conseil a déclaré que le projet militaire n'était pas applicable en 1923. M. Poincaré proteste : il a voulu dire qu'il était matériellement impossible de faire jouer immédiatement le projet de loi, parce que nous devons tenir compte des rengagements et du recrutement des indigènes. Il combat le contre-projet Boncour dont M. Klotz demande le renvoi à la Commission.

Le renvoi est repoussé par 400 voix contre 157 et la prise en considération de ce contre-projet est repoussée par 405 voix contre 157.

Sénat

Séance du 28 mars 1922

Le Sénat reprend la discussion du budget des dépenses recouvrables.

M. Fourment préconise la suppression des titres au porteur, car cette suppression mettrait fin aux évasions fiscales. M. Chastenet dit que l'Allemagne a des richesses matérielles, des titres qu'elle pourrait donner en compensation de la créance que la France a sur elle. Ce sont ces modes de paiement qu'on devrait lui imposer. L'Allemagne a détruit pour 1.440 milliards de capitaux ; elle ne pourra jamais réparer le mal qu'elle a fait, mais elle doit réparer dans la pleine mesure de ses capacités.

M. Marsal, ministre des finances, dit que le traité de Versailles n'a pas mieux résolu le problème financier que le problème territorial. L'Allemagne peut fournir des matières premières : charbons, métaux, potasse, etc., ou en vendre dans d'autres pays au profit des alliés.

M. Poincaré dit qu'à Spa, des avances avaient déjà été consenties par l'Allemagne pour qu'elle nous livrât du charbon qu'elle possédait en abondance. M. Marsal déclare qu'il n'est pas possible de dire en séance publique ce qui s'est passé à Spa et demande que le Sénat se constitue en Comité secret. Il en est ainsi décidé.

A la reprise de la séance publique, M. Marsal continue son discours. Il dit que le gouvernement allemand doit payer d'une heure de travail chaque heure de guerre.

La suite de la discussion est renvoyée au lendemain.

Séance du 29 mars 1922

Dans la séance du matin, le Sénat continue la discussion du budget des dépenses recouvrables. M. Dausset signale la mauvaise volonté de l'Allemagne à payer. M. Reibel déclare que le Gouvernement est prêt à accepter tous les moyens de paiement. M. de Monzie dit qu'il faut s'assurer le concours des hommes d'affaires américains, car une seule solution s'impose, c'est un emprunt international.

Dans la séance de l'après-midi, le Sénat continue la discussion du budget des dépenses recouvrables. L'ensemble du projet est voté à l'unanimité.

CHRONIQUE LOCALE

AUTOUR DU CONSEIL

Une taxe modifiée

On a vu, dans le compte rendu du Conseil municipal, que la taxe sur les chiens avait été modifiée, c'est-à-dire, ramenée à un prix plus normal.

A l'avenir, les chiens de luxe seront taxés 10 francs ; les chiens de chasse 8 francs ; les chiens de garde 5 francs.

Les amis de ces frères inférieurs seront contents, car la taxe première était un peu trop élevée pour les chiens dits de luxe.

En effet, qu'est-ce qu'un chien de luxe ? C'est un chien qui n'est ni de chasse, ni de garde. C'est le petit toutou, le roquet, qui galope derrière son patron au cours des promenades, ou qui reste bien sage, couché sur son coussin quand le patron ne sort pas.

C'est un petit compagnon, un fidèle ami dont on s'occupe, que l'on cajole, que l'on trouve toujours aimable, joli, mignon.

Que de familles dans toutes les classes de la société, ont un pareil ami ! Est-ce un luxe ? Et puis, malgré tout, le chien dit de luxe, n'est-il pas également un gardien ? Est-ce qu'il n'aboie pas quand un étranger pénètre dans la maison ? A ce point de vue, il n'est donc pas inutile.

Ce bon compagnon ne méritait pas d'être coté comme inutile, comme un objet de fantaisie, de luxe. Mais le fisc s'est cru, pour une fois, psychologue, et s'est dit : Bah ! les amateurs de toutous, de roquets, paieront : et leur argent gonflera les caisses publiques.

Eh bien, une fois de plus, le fisc n'a pas été psychologue : il ne l'a jamais été ; ceux qui avaient un chien dit de luxe l'ont gardé, mais disparu, ils ne l'ont pas remplacé, pour ne pas payer vingt francs. Et ils ont eu raison.

Et c'est pourquoi la taxe sur les chiens de luxe n'a pas été très profitable au fisc : encore un ou deux exercices, et le fisc n'aurait eu qu'un nombre infime de chiens de luxe à enregistrer, à faire payer.

⁂

Par contre, la taxe sur les chiens de chasse était réduite de moitié de la taxe des chiens de luxe.

Pourquoi ? M. Malique, au cours de la discussion relative à la modification de la taxe sur les chiens, a dit avec beaucoup de bon sens, que c'étaient les chiens de chasse qui devaient payer la taxe la plus élevée.

Mais la loi ne le permet pas, les législateurs étant tous ou presque tous chasseurs.

Et cependant, si un roquet reconnu inutile paie 20 francs de taxe, combien devrait payer un chien de chasse, racé, acheté à un prix fou. Oui, fou.

Est-ce que le chasseur qui pour un chien sacrifie des billets de cent, souvent de mille francs, ne peut pas payer une taxe supérieure à celle d'un cabot ordinaire ?

Si le chasseur a un chien spécial, c'est bien pour qu'il lui rapporte quelque profit ?

Tout dernièrement, nous entendions un chasseur déclarer que son chien lui avait rapporté dans 2 ans, ce qu'il avait coûté.

Cet aveu n'est pas unique, chacun le sait bien : et puis, les produits d'une chienne de chasse, ne sont-ils pas d'un bon rapport ?

Et, dès lors, pourquoi ne taxer qu'en deuxième catégorie, ces chiens qui donnent des bénéfices à leurs propriétaires ?

Que les nemrods ne nous en veuillent pas de dire simplement ces vérité. Eux-mêmes reconnaissent bien qu'un roquet ne vaut pas un chien de chasse, et que le législateur a commis une erreur en frappant d'une forte taxe le toutou, le roquet, compagnon improductif mais toujours fidèle des bonnes gens pour lesquelles il est une distraction, et parfois, une consolation !

Au surplus, est-ce que la chasse n'est pas un luxe ?

Le Conseil municipal a bien fait de réduire la taxe qui pesait sur ces petites bêtes, taxe trop lourde que les propriétaires ne pouvaient pas payer et qui provoquait la disparition des chiens dits de luxe ; mais il aurait maintenu au même taux la taxe sur les chiens de chasse qu'il aurait encore mieux fait.

LOUIS BONNET.

Légion d'honneur

M. Méchin, capitaine au 7e d'Infanterie, est inscrit au tableau de concours pour le grade de chvalier de la Légion d'honneur. Nos bien vives félicitations.

Médaille militaire

Est inscrit au tableau de concours pour la médaille militaire, l'adjudant Dalesne, du 7e d'Infanterie. Félicitations.

Notariat

M. du Mas de Vaucocourt, avocat au barreau de Cahors, est nommé notaire en remplacement de M. Agar, son beau-père, décédé.

NOS MORTS

Jeudi matin sont arrivés à Cahors les corps de 50 enfants du Lot morts au champ d'honneur.

Les portes du wagon funèbre furent ouvertes en présence des autorités civiles et militaires, et les honneurs ont été rendus par un piquet de soldats en armes ce pendant que se faisait entendre la sonnerie » aux champs. »

Les cercueils furent descendus dans le hall aménagé par la Compagnie du P. O. et remis aux familles par les soins de MM. Caillou, commissaire de police et Rescoussié, sous-chef de division à la Préfecture.

⁂

A 10 heures, a eu lieu à Cahors la réinhumation des corps d'Albert Imbert, soldat au 1er génie, de Léon Cambar, sergent au 7e d'Infanterie et à 11 heures d'Ernest Belot, soldat au 7e d'Infanterie.

A 1 heure 3/4 ont été célébrées les obsèques de Gabriel Delpon, adjudant au 7e, à 2 heures 1/4 celles du soldat Joseph Fourastié, et à 3 heures 30, celles de Joseph Mégard, adjudant au 7e.

La réinhumation des corps de ces regrettés enfants de Cahors fut faite en présence d'une foule considérable de parents et d'amis qui avaient tenu à rendre un dernier hommage à la mémoire de ces vaillants et à donner aux familles si éprouvées un témoignage de vive sympathie.

Nous renouvelons aux familles nos sincères condoléances.

Inspection académique

Dans la liste d'aptitude aux fonctions de secrétaire d'inspection académique dressée par le Comité consultatif de l'instruction publique, nous relevons avec plaisir le nom de M. Bourthoumieux, commis à Cahors

Nous lui adressons nos sincères félicitations.

Contributions indirectes

Notre compatriote M. Alphonse Besse, rédacteur des Contributions indirectes à Cognac, est nommé à Montauban.

Nos félicitations à notre excellent compatriote qui est le gendre de M. Feydet, le sympathique chef de bureau du cabinet du Préfet du Lot.

Tabac

Mme veuve Barrès, née Rouquié, est nommée débitante de tabac à Goudou (Labastide-Murat).

Une galéjade

On nous écrit de Castelfranc :

Oyez, amis lecteurs, ce qui vient d'arriver à un très honorable industriel de la commune de Castelfranc.

Tout simplement un avertissement, le priant de passer chez le percepteur de Puy-l'Evêque, pour y acquitter la somme de quatre centimes, au bénéfice de la Chambre de Commerce de Cahors.

Et voilà un commerçant qui sous peine de poursuites, se voit obligé de perdre une journée et de faire 16 kilomètres aller et retour, pour payer cette très importante somme.

Mais que dire de l'employé, qui a passé une partie de sa journée à relever l'énorme somme due par notre compatriote !

Ne mérite-t-il pas des félicitations et un avancement rapide ?

C'est la grâce que nous lui souhaitons.

Enseignement primaire

Par arrêté préfectoral :

M. Destreil, instituteur à Ussel, est nommé, sur sa demande, à Saint-Denis-Catus.

Mlle Delsoy, institutrice à Saint-Jean-Mirabel (Saint-Félix), est nommée institutrice à Ussel.

Mme Ferrié, institutrice à Saint-Germain, non installée, est nommée intitutrice à Saint-Jean-Mirabel.

Mlle Rodoulès, institutrice à Fages (Saint-Martin-de-Vers), est nommée institutrice adjointe à Saint-Germain.

Mlle Delbos, institutrice à Camboulit (école de garçons), est nommée institutrice à Feycelles (régularisation).

Mme Lamontagne, institutrice à Thédirac, est nommée à Gourdon (école maternelle).

Mme Bénel, institutrice en congé, est nommée à Thédirac.

Service vicinal

Sont nommés cantonniers dans le Lot : MM. Ruamps, Teulières, Mayonove, Bordes, Bonnet, Delpech, Avezou, Buffières, Peyrières, Espinasse, Bismes, Hébrard, Lacombe, Bulit, Roussilhe, Chaumont.

Subventions

M. Bouat, le dévoué conseiller général de Martel, vient de recevoir du Ministre de l'agriculture les deux lettres suivantes :

Vous avez appelé mon attention sur une demande formée par un groupe de propriétaires de la commune de Baladou, en vue d'obtenir une subvention pour la réfection du chemin rural de Bazalgue.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'allouer aux intéressés, pour l'exécution des travaux en question, une subvention du 1/3 des dépenses, avec maximum de 2.800 francs.

Veuillez agréer, etc. etc...

⁂

Vous avez appelé mon attention sur une demande formée par un groupe de propriétaires de la commune de Baladou, en vue d'obtenir une subvention pour la réfection du chemin rural de Lagarrigue.

Je suis heureux de vous faire savoir que j'ai décidé d'accorder aux intéressés, pour l'exécution des travaux en question, une subvention du 1/3 des dépenses, avec maximum de 2.666 francs.

Veuillez agréer, etc., etc...

Pauvre fillette

L'état de la jeune Marcelle Capelle dont nous avons relaté dans notre dernier numéro le grave accident reste stationnaire. Bien que grave, il ne paraît pas désespéré.

Nous faisons des vœux pour la guérison de la pauvre enfant.

Commencement d'incendie

Mercredi matin, un commencement d'incendie s'est déclaré dans l'immeuble de M. Cambon, professeur au lycée, rue J.-B. Delpech.

L'alerte donnée, les secours arrivèrent : ce n'était qu'un feu de cheminée qui fut rapidement éteint. Les dégâts sont insignifiants.

I. E. P. — Tir

Les résultats du concours de Tir organisé par la Société de Préparation militaire de Cahors et le service de l'I. E. P., entre les jeunes gens inscrits dans les S. A. S. et les S. S. du département et assistant régulièrement aux séances, sont les suivants :

1er Prix, Larroque, E. S. de Cahors ; 2e Cassagne, S. P. M. de Cahors ; 3e Massoulier, S. P. M. de Cahors ; 4e Garrigou, S. P. M. de Cahors ; 4e Laucou, S. P. M. de Cahors ; 6e Mourgues, S. P. M. de Cahors ; 6e Filsac, C. C. C. ; 8e Noubel, de Puy-l'Evêque ; 9e Laguille, C. C. C. ; 10e Combelle, P. M. de Cahors ; 10e Bousquet, P. M. de Cahors ; 12e Arnaudès, E. S. de Cahors ; 13e Delayre, La Fraternelle ; 14e Labie, P. M. de Cahors ; 15e Maury, C. C. C. ; 16e Escabasse, P. M. de Cahors ; 17e Caumont, E. S. de Cahors (12 ans 1/2).

Entraînement de 9 h. à 11 h. les dimanches, caserne Bessières.

⁂

Cette année, le concours de Tir aura lieu dans chaque subdivision. Cette modification évitera des déplacements éloignés et permettra aux tireurs d'utiliser le champ de Tir qu'ils connaissent (Caillac).

Le concours aura lieu un dimanche, entre le 15 mai et le 1er juillet.

Il est ouvert à toutes les S. A. S. et S. S., chaque société pourra présenter des concurrents lui appartenant depuis le 1er janvier 1922.

Chaque tireur doit être pourvu d'un pouvoir délivré par le Président de la Société.

Les tireurs ayant obtenu un *premier* prix au concours du groupe de subdivisions en 1921 ne pourront participer au concours de 1922.

Les demandes d'adhésion devront parvenir au lieutenant Duluc caserne Bessières, pour le 5 *avril* au plus tard, afin d'établir la liste des prix à demander au ministre de la guerre.

Conditions du concours

Tir individuel à 200 m. durée limitée, sur une cible silhouette.

Catégorie A. — 10 cartouches en une minute.

CHRONIQUE SPORTIVE

AVIRON CADURCIEN

Dimanche, au Stade L. Desprats, l'équipe 2 de l'Aviron (champion des Pyrénées 3e série (équipe 2e) rencontrera l'équipe 2e de Moissac qui mettra en ligne ses meilleurs footballeurs.

Belle partie en perspective pour le nombreux public qui se presse tous les dimanches sur les touches du terrain de Cabessut.

⁂

Une attraction exceptionnelle sera probablement réservée aux sportif ce jour-là.

Nous en reparlerons dans notre numéro de Samedi.

COMPOUND-CLUB CADURCIEN

IMPRESSIONS

A la suite de la partie de dimanche, contre une équipe dont il est inutile de vanter toutes les qualités et la grande valeur, nous pouvons sans crainte adresser à tous les joueurs de la Compound, nos vives félicitations. Tous, sans exception, s'employèrent à fond et méritaient bien de gagner.

Nos avants fournirent une partie splendide malgré les circonstances et quoique inférieurs en poids, tinrent et enfoncèrent, grâce à leur cohésion, la mêlée adverse. Le talonnage reste toujours supérieur et je ne reprocherai qu'une chose, c'est le manque de savoir-faire dans les mêlées tournées. Ces dernières sont loin encore d'être bien exécutées et demanderaient à être travaillées. En touche le paquet mieux formé, laisse encore à désirer. Souhaitons que d'ici peu, tout cela soit vite mis au point. Avec la bonne volonté qui règne parmi tous les équipiers, nous pourrons arriver à faire mieux et tout à fait bien. Les demis et les trois-quarts nous donnèrent entière satisfaction. Dupouy « le bolide » comme l'avait surnommé le public, fit toujours impression et réussit, malgré le mauvais temps, de magnifiques trouées, une surtout qui faillit lui donner l'essai. Les centres, avec Delpy, en fin de partie, ne trompèrent pas la confiance que l'on a en eux et les deux ailes, Ron et Labro, très en progrès, rendirent une excellente partie. A l'arrière Talou, dans un jour malheureux, commis quelques fautes graves, heureusement sans conséquences ; espérons que cette petite leçon lui sera profitable et que Dimanche, à Sapiac, il aura à cœur de racheter cette mauvaise exhibition.

Somme toute, voilà la Compound qualifiée pour disputer contre « Français-Sports », la finale. Tous les espoirs lui sont permis, et si, en parties amicales, s'attaquant à beaucoup plus fort qu'elle, elle eut à subir maintes défaites, du moins elle prouve qu'elle a su en tirer profit. Déjà elle a marqué, au cours de ses championnats plus de 50 points et continue à défendre, avec succès, une ligne de buts que ses adversaires n'ont jamais pu violer.

Que fera-t-elle dimanche prochain ? Nous ne saurions le dire, mais nous avons confiance et bon espoir.

Un escroc de haut vol

L'escroc Lunais continue à recevoir à son adresse, de nombreuses lettres qui lui sont adressées par les maires auxquels il offrait, moyennant le prix de 20 francs, le fameux Annuaire de la grande guerre.

Depuis son arrestation, une plainte a été portée contre Lunais par un maire du Morbihan. C'est, jusqu'à ce jour, la seule plainte que le Parquet ait reçue.

Notons que plusieurs de ces lettres contiennent des éloges, des félicitations à l'adresse de Lunais : certaines émanent de maires importants qui félicitent Lunais de son initiative intelligente et patriotique...

A la lecture de ces lettres dont on donne connaissance à Lunais, celui-ci s'esclaffe de rire, comme il le faisait, ainsi que nous l'avons indiqué, dans les cafés de la ville : « oh ! ces poires, ces triples poires », disait-il.

Mais Lunais rit moins actuellement : car, lorsqu'il était libre, il profitait de l'argent qu'il recevait par mandats. Aujourd'hui, non seulement il ne touche plus les mandats qui sont contenus dans les lettres qui arrivent, chaque jour, à son adresse, mais il n'a pas la disposition des sommes qu'il avait en sa possession, le jour de son arrestation.

S'il était habitué à faire des dîners au champagne, actuellement, désargenté, il ne peut même pas améliorer l'ordinaire de la prison.

Au début de son incarcération, Lunais déclarait qu'il était enchanté de ce régime qui lui permettait de reposer son estomac un peu fatigué par les trop nombreux et trop succulents repas qu'il faisait dans les restaurants de la ville et par les libations de vins généreux de toutes qualités.

Aussi bien, Lunais a connu plusieurs fois ce régime : ce n'est pas le premier séjour qu'il fait dans les prisons.

Sa défense a été confiée à Me Lacaze.

Cirque Napoléon RANCY

Nous aurons la bonne fortune de posséder parmi nous le Grand Cirque Napoléon Rancy, qui s'installera pour 3 jours les 7, 8, 9 avril, sur la Place Gambetta.

M. Napoléon Rancy, dont la renommée n'est plus à faire, vient nous présenter une *troupe entièrement nouvelle*, composée de numéros de tout premier ordre, dont nous reparlerons à nos lecteurs.

Bal

Le Syndicat des ouvriers coiffeurs de la ville de Cahors organise un grand bal de charité au Palais des Fêtes, au profit des œuvres de bienfaisance de la ville, sous les auspices des autorités civiles et militaires, le jeudi 27 avril.

L'on peut se procurer des cartes chez les ouvriers coiffeurs au prix de 5 francs.

PALAIS DES FÊTES

SAMEDI 1er, DIMANCHE 2 Avril

PROGRAMME EXTRAORDINAIRE

5.000 mètres de film projetés à chaque séance

1° Dix minutes au Music hall ;
2° La fabrication des pipes de bruyère ;
3° **La danseuse Etoile** (grand film artistique avec *Naximova*), l'inoubliable interprète de « l'Occident » ;
4° *Le match de boxe* **Criqui-Ledoux** ;
5° Sen Sen est débrouillard (comique) ;
6° **L'AIGLONNE**, 1er épisode.

Bégoux

Diane Saint-Martin. — Une nouvelle battue aux sangliers est organisée pour dimanche 2 avril.

Rendez-vous à Arcambal à 8 h. 30, heure solaire.

Apporter le repas de midi.

Carnac

Matinée récréative. — Dimanche dernier les jeunes gens, les jeunes filles et les enfants sous la direction de notre institutrice nous ont donné une fête superbe. Les chœurs, récitations, chants et quelques scènes de l'*Avare*, par les petits, furent très applaudis. *Le malade imaginaire*, par les grands, costumés, obtint un succès prodigieux. Tous remplirent leur rôle à merveille et soulevèrent le fou rire. Le malade, exceptionnellement doué, fut à la fois désopilant comique et excellent chanteur. Enfin, deux charmantes fillettes dirent très bien un émouvant dialogue : « L'Alsace et la Lorraine ».

La salle était malheureusement trop petite pour les nombreux spectateurs, dont beaucoup venus des environs, malgré le mauvais temps. La quête au profit d'œuvres d'assistance a produit 100 francs.

Nos sincères remerciements pour cette si agréable après-midi avec nos chaleureuses félicitations. *Un spectateur.*

Lherm

On nous écrit :

Sur la recommandation de M. De Monzie, sénateur du Lot, M. le Ministre de l'Instruction Publique vient d'accorder une concession de matériel scolaire à l'école de garçons de notre commune.

Nous remercions vivement notre dévoué sénateur.

Castelfranc

Deuil. — Nous apprenons avec peine le décès de la jeune Yvette Cassan, âgée de 3 ans environ, enlevée par une mauvaise grippe.

Triste ironie du sort : la veille, un frère lui était né, le cinquième enfant de la famille Cassan.

Puisse cette naissance atténuer la douleur des parents qui font peine à voir.

Aux familles Cassan et Servant, notre vieil ami, adjoint au maire, nous adressons nos plus sympathiques sentiments de condoléances.

Les obsèques ont eu lieu jeudi à 16 heures.

Montredon

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que M. Gouzou Louis, gendre de Mme Paramelle, de Ligonie, vient d'être reçu avec le n° 2 au concours de Rédacteur à la Préfecture de l'Aveyron. Félicitations.

Décoration posthume. — Par arrêté ministériel du 15 juin 1920, la médaille militaire a été attribuée à la mémoire du soldat Castagné Théophile, du 9 R. I., avec la citation suivante :

« Soldat courageux, mort pour la France » des suites de blessures reçues au combat de Perthes-les-Hurlus (Marne) « Croix de guerre avec étoile de bronze ».

Mutuelle-Bétail. — La Mutuelle-Bétail a tenu, dimanche dernier, sous la présidence de M. Gratacap, ingénieur et maire de Montredon, sa séance annuelle. Après avoir procédé à la vérification des comptes et au paiement des pertes subies, il a été décidé à l'unanimité d'adresser des félicitations aux membres du Bureau dont les pouvoirs ont été prorogés jusqu'en 1923. Un article additif, stipulant que la prime d'assurance annuelle serait doublée, a été ajouté aux statuts.

Retraites ouvrières et paysannes. — Depuis le dépôt du projet de loi « par le gouvernement » relatif à la modification de la loi organique du 5 avril 1910 sur les R. O. P., le nombre des assurés a considérablement augmenté. Il est actuellement de 120 et dans quelques jours toutes les personnes de la commune de 18 à 60 ans figureront sur les listes des R. O. P.

Figeac

Echo de la réunion des mutilés. — Nous apprenons avec plaisir que l'Assemblée annuelle des mutilés de Figeac a, dans sa réunion de dimanche dernier, désigné à l'unanimité M. Lherm, instituteur à Montredon, comme secrétaire général de l'Association des Mutilés et des Victimes de la guerre, pour l'arrondissement de Figeac.

Félicitations.

Gourdon

Les giboulées. — Le mauvais temps se succède avec une persistance désagréable.

Les giboulées ne cessent de nous assaillir et le temps est redevenu froid et humide.

On craint que les arbres fruitiers n'aient beaucoup souffert de cette vague de froid.

Examen d'anatomie. — M. Dardenne Marcel, fils du sympathique pharmacien de notre ville, a été brillamment reçu à cet examen devant la Faculté de Paris.

Le Vigan

Samedi 11 mars, la commune du Vigan recevait les cendres glorieuses ramenées du front de Besserves Frédéric, classe 16 : « A toujours servi en brave et excellent soldat ; donnant en toutes circonstances la valeur de son dévouement. » Fut tué à l'attaque du Mont-Haut par un éclat de grenade le 20 mai 1917. Croix de guerre avec étoile de bronze et médaille militaire.

Une foule émue était venue accompagner le cher Martyr du devoir. La cérémonie fut très émouvante. On remarquait dans le cortège M. le Maire et la Municipalité, les enfants des écoles avec leurs maîtres et maîtresses.

Le char funèbre disparaissait sous les couronnes, les gerbes et les drapeaux. Les cordons étaient tenus par 4 jeunes gens choisis parmi ses meilleurs compagnons de jeunesse.

Nous offrons à ses parents et ses deux frères nos sincères condoléances.

Gramat

Un mari jaloux sans raison tue sa femme et se pend. — A la suite d'une discussion le nommé Méninger, tailleur, demeurant place de la Mairie à Gramat, a tué sa femme, au lit, à coups de revolver dans la tête. Le meurtrier s'est pendu ensuite dans une pièce contiguë à celle du crime.

Il pouvait être environ 5 heures du matin quand se produisit le drame et c'est vers 11 heures que les cadavres furent découverts par une porteuse de pain.

Méninger était alcoolique et jaloux, et d'une nature extrêmement sombre. Quant à sa femme, sa conduite était irréprochable.

DÉPÊCHES

Paris, 11 h. 23.

La guerre civile d'Irlande

Un attentat des républicains

De Dublin : Vers minuit, la nuit dernière, des hommes armés firent irruption dans l'immeuble où se trouvent la rédaction et l'imprimerie du journal *Freemans*, le grand organe nationaliste irlandais, rallié au gouvernement provisoire et à la cause du Traité.

Sous la menace de revolvers, les rédacteurs et les ouvriers furent enfermés.

Les envahisseurs brisèrent les linotypes et les rotatives et renversèrent les caractères d'impression.

Ils éloignèrent ensuite le personnel et allumèrent différents feux en diverses parties des bâtiments.

L'incendie a été éteint.

Un enlèvement

De Dublin : Presque tous les camions automobiles de la ville de Cork ont été hier réquisitionnés par les éléments rebelles de l'armée républicaine et envoyés vers une destination inconnue.

Le capitaine Collins, connu comme un défenseur ardent du Traité anglo-irlandais, a été enlevé et emmené en auto par ses ravisseurs.

⁂

Navires incendiés

De Calcutta : Le correspondant du *Daily Mail* signale que depuis trois semaines de mystérieux incendies ont été allumés à bord de trois navires, dont deux britanniques, au moment où ils quittaient le port de Calcutta.

⁂

Départ de M. Millerand

C'est ce soir à 22 heures que M. Millerand quitte Paris pour se rendre au Maroc.

TRICOTAGE MÉCANIQUE

Robes, Manteaux, Casaquins, Capes, etc...

Tout ce qui concerne l'enfant, depuis le premier âge, culottes-couches, combinaisons, etc.., en laine blanche lavable.

Livraison rapide — Prix très modérés

Madame Lahontâa jeune

16, rue Lestieu (Derrière la Ste Générale)

— CAHORS —

QUI N'A PAS SON CHAUFFAGE

Peut s'en procurer chez FLORENTY

38, rue du Lycée

Belle bûche chêne tronçonnée pour Cheminée de 0,50.
Pris sur place, le stère ..... fr. **30**
A domicile, id. ..... fr. **33**
Planches et plateaux Chêne à vendre, bois sec (occasion).

TISSAGE DE TOILES

Anciens Etablissements **LECHIEN, LEFORT et PLANCKE** réunis, 100, rue Jacquart, à Hellemmes (Nord). TOILES pur coton, métis, pur fil en toutes laizes et tous genres pour maisons de blanc, confectionneurs, etc.

ON DEMANDE

Une Sténo-dactylo

S'adresser chez M. MÈGES, greffier, rue Blanqui

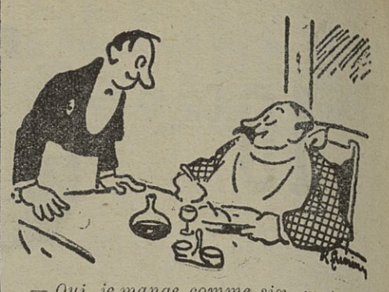

— Oui, je mange comme six, mais j'ai une bonne digestion, car je bois du **Kneipp** *en guise de café !*

1 fr. 25 le paquet de 250 gr., dans les bonnes épiceries, ou contre mandat de 1 fr. 25. Usine **KNEIPP**, *Juvisy (Seine-et-Oise).*

SALTRATES RODELL POUR BAINS

CONTRE LES MAUX DE PIEDS

Si vous avez des cors ou durillons douloureux ou si vous souffrez de pieds sensibles qui s'enflent et s'échauffent facilement par la fatigue et la pression de la chaussure, prenez un simple bain de pieds chaud dans lequel vous aurez dissous une petite poignée de Saltrates. Vous ressentirez un soulagement immédiat de vos pires douleurs et ce simple traitement ne manquera pas de guérir vos divers maux de pieds. De tels bains remettent et entretiennent les pieds en parfait état, sinon le préparateur s'engage formellement à vous rembourser le prix d'achat à la première demande.

Dans Toutes Pharmacies à un prix modique

COOPÉRATIVE QUERCINOISE

Société coopérative anonyme

à capital et personnel variables

Siège social : 9, rue Nationale, à CAHORS

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale du 12 Mars 1922 déposé aux greffes du Tribunal de Commerce et de la Justice de paix le 29 mars 1922.

Les Sociétaires de la Coopérative Quercinoise se sont réunis, sur la convocation du Conseil d'Administration, en Assemblée générale, salle du Conseil Municipal, le 12 mars 1922, à 14 heures.

L'Assemblée générale a désigné :

comme président : M. Mourrut ;

comme scrutateurs : MM. Gibert et Lamouroux ;

comme secrétaire : M. Labro.

Le Président, en prenant place au bureau a constaté qu'il résultait des pièces déposées sur le bureau que la convocation avait été faite régulièrement par le Conseil d'Administration, par lettre individuelle, adressée 15 jours à l'avance aux sociétaires et par une insertion dans le « Journal du Lot », feuille du 19 février 1922.

Le Président constate en outre, qu'il résulte de la feuille de présence, signée par les sociétaires présents et par les mandataires des sociétaires représentés que 756 actionnaires, représentant 23.900 francs du capital social, sont présents ou représentés à la présente assemblée.

Après l'échange des diverses explications, le Président met aux voix les résolutions suivantes :

Première résolution. — Le § 2 de l'article 55 des statuts est modifié ainsi qu'il suit : Toutes les valeurs de la Société sont réalisées par les liquidateurs... (le texte actuel)... sera affecté à l'Abeille Montalbanaise, Société anonyme Coopérative, dont le siège social est à Montauban, 2, rue Malcousinat.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

Deuxième résolution. — La Société sera dissoute à partir de ce jour.

MM. Escorbiac, Cures, Lamouroux sont désignés comme liquidateurs, avec charge et pouvoir, agissant en commun ou isolément, de vendre l'actif mobilier et immobilier de la Société et d'en acquitter le passif.

Après le remboursement des sociétaires et le prélèvement des frais de liquidation, l'actif net sera affecté, conformément à l'art. 55 des statuts, à l'Abeille Montalbanaise, Société anonyme Coopérative... dont le siège social est à Montauban, 2, rue Malcousinat.

Cette résolution est adoptée à la majorité.

MM. Escorbiac, Cures, Lamouroux, présents à l'Assemblée, déclarent accepter le mandat qui leur est confié.

Troisième résolution. — Tous pouvoirs sont donnés au porteur d'un exemplaire du procès-verbal de la présente réunion pour procéder à tous dépôts et publications exigés par la loi.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité.

Rien n'étant plus à l'ordre du jour, la séance est levée à 16 heures.

Cahors, le 12 mars 1922.

Le Secrétaire, LABRO. — *Le Président,* MOURRUT.

Fabrique de scies DEMANDE REPRÉSENTANTS visitant scieries et grossistes. **L. BENOIT**, 26, rue Demours, PARIS (17e).

Imprimerie COUESLANT (*Personnel intéressé*)
Le co-gérant : M. DAROLLES.

FEUILLETON DU « JOURNAL DU LOT » 51

LES ROQUEVILLARD

PAR

Henry BORDEAUX

TROISIÈME PARTIE

VII

JEANNE SASSENAY

— Hubert, murmura-t-elle.

Elle parut chercher un instant quelle décision prendre.

— Il faut... il faut que j'aille au Palais de Justice. Tout de suite.

— Pourquoi ?

— Ah ! parce qu'Hubert aussi a pensé à nous.

— Hubert ?

— Oui. Il savait qu'il allait mourir. Au commencement de sa lettre il tâche de nous tromper, de nous égayer. Et puis, et puis il écrit... Là, tenez, mon Dieu. Mes yeux ne voient plus. Là... « Si pourtant je devais rester ici, toujours, j'offrirais le sacrifice de ma vie, pour l'honneur de notre nom, pour le salut de Maurice... » Vous voyez. Il m'ordonne d'aller là-bas.

Jeanne éclata en larmes. Déjà Marguerite exaltée mettait son chapeau et son voile.

— Je suis sûre que père a besoin de cette lettre. Je ne puis pas hésiter.

C'était, dans la famille, entre les morts et les vivants, une connivence mystérieuse qui les unissait à travers le temps et l'espace.

— Je vous accompagne, dit son amie, tout aussi résolue.

— Oui, venez. Avec vous, je serai plus brave.

Et les deux jeunes filles s'élancèrent au dehors, longèrent le château dont la façade morose se réchauffait au soleil d'hiver, suivirent des ruelles qui raccourcissaient la distance, et au delà du marché, atteignirent le Palais de Justice en quelques minutes.

— La salle des assises, monsieur ? demanda humblement Marguerite au concierge.

— Là, madame, au rez-de-chaussée. Mais la salle est remplie. Vous ne pourrez pas entrer.

Jeanne Sassenay intervint avec assurance.

— Il faut pourtant que nous entrions. Nous avons une lettre, une pièce à remettre à l'avocat de l'accusé. Une pièce importante.

— Impossible, mesdames. On plaide. C'est trop tard. Qui êtes-vous ?

La sœur de Maurice releva son voile :

— Mlle Roquevillard.

— Ah ! bien... Suivez-moi.

Impressionné par ce nom, il les conduisit jusqu'à la porte réservée aux témoins.

— Vous n'avez qu'à ouvrir, mademoiselle. La barre des avocats est devant vous, un peu à gauche. Après, vous sortirez par là. Ou bien vous trouverez une place libre.

Et, fonctionnaire prudent et craintif, il ajouta en quittant les deux jeunes filles :

— Surtout, ne dites pas que c'est moi.

Marguerite qui était en avant posa la main sur le loquet. Elle entendait parler. Ce n'était pas la voix de son père. Derrière cette porte, le sort de Maurice, celui des Roquevillard, se jouait à cette heure. De la part d'Hubert, elle apportait la suprême réserve.

VIII

LA VOIX DES MORTS

Elles entrèrent. Il était un peu plus de deux heures et demie : Me Porterieux, venimeux et insolent, achevait de plaider. Aux tribunes et dans la salle, le public se pressait, gens du monde et gens du peuple confondus, pour happer la curée chaude que leur servait l'avocat, expert et cruel veneur, avec le cœur palpitant des Roquevillard. On remarqua la présence des deux jeunes filles qui, la porte franchie, hésitaient dans leur marche.

— Elles viennent chercher des maris, expliqua l'avoué Coulanges qui, assisté de Me Paillet, faisait au premier rang du balcon les honneurs de l'audience à quelques dames de la société et qui, pour cette raison, se croyait tenu de montrer de l'esprit.

— Ah ! par exemple, s'écria l'une de ces dames suffoquée d'indignation. Regardez plutôt cette effrontée.

Tandis que Marguerite s'approchait de son père et lui remettait la lettre d'Hubert, Jeanne, sa compagne, avec une tranquille audace, se procurait la satisfaction de narguer toute la ville en se tournant ostensiblement vers Maurice Roquevillard assis au banc d'infamie, et en lui faisant signe de la main avec le plus gracieux sourire.

Elle fut immédiatement récompensée de son courage, en voyant quelle gratitude illuminait le visage du jeune homme, un visage amaigri, resserré, et comme contracté par la volonté de demeurer impassible sous les injures et les calomnies. Cet incident rapide suscitait déjà les commentaires de toute la salle. Marguerite, penchée, ne s'en était point doutée. Elle aussi, salua son frère, mais plus discrètement, et murmura à l'oreille de son amie :

— Partons.

— Oh ! non, je reste, répliqua celle-ci trop désireuse d'assister aux débats.

M. Roquevillard, d'un geste bref, leur indiqua des places vides au banc des témoins. Le soleil pénétrait à travers les vitres, laissant dans l'ombre les jurés qui étaient assis à contre-jour, éclairant spécialement la cour, l'avocat général, les avocats et l'accusé comme on favorise la scène d'un théâtre pendant la représentation. Ainsi Me Porterieux s'agitait en pleine lumière. Il reprenait en charge finale toute son argumentation condensée. Il répétait comme des affirmations la liste des présomptions qu'il avait accumulées, et transformait une fois de plus le silence de l'inculpé sur Mme Frasne et le paiement intégral des cent mille francs à M. Frasne, comme d'indiscutables aveux. Enfin, il réclama violemment, comme une chose due, une condamnation sévère et flétrissante pour ce jeune homme qui pratiquait l'amour utilitaire, et, nouveau Chérubin d'une époque pratique, n'avait pas craint d'emporter la caisse du mari avec l'honneur de la femme. Il s'assit, et sa péroraison, prononcée avec tous les simulacres de l'indignation et de la colère, provoqua ce murmure innombrable et mystérieux comme la voix des vagues qui s'égare sur les lèvres de la foule sans révéler son origine. Sa plaidoirie avait été comme un vol de flèches empoisonnées, se succédant sans relâche dans la même direction. Et même on eût dit qu'à travers le fils il visait le père contraint par la honte à la restitution, et voulait atteindre toute la race effondrée dans la boue avec son descendant. Il s'était acharné plus qu'il n'était nécessaire sur sa victime, en ennemi implacable prêt à piétiner les cadavres. En vérité, le notaire avait bien choisi son porte-parole ; il n'aurait pu désirer plus de venin et de fiel dans une seule bouche. A diverses reprises, M. Roquevillard, tourné vers son fils ou vers son gendre, les avait calmés par l'égalité d'âme dont lui-même faisait preuve dans l'orage.

(*A suivre*)